



Le 14 juin 2016, TOU-TES en GREVE pour le retrait de la LOI TRAVAIL !

Le SNUipp-FSU se mobilise depuis presque trois mois avec les jeunes et les salariés du privé et du public pour le retrait du projet de loi travail et obtenir de nouveaux droits.

Malgré l'usage du 49.3, malgré la violence des propos tenus par le gouvernement et le mépris à l'égard du mouvement social, la mobilisation des salarié-es, jeunes et privé-es d'emploi est aujourd'hui majoritaire.

~~LOI~~
~~TRAVAIL~~
non merci.

#14JUN

L'opinion publique est massivement défavorable au texte de loi et l'unité des organisations syndicales engagées, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL, reste intacte.

Tou-ttes ensemble, nous avons réussi à obtenir le retrait de certaines dispositions et à gagner des avancées pour les jeunes. Pour autant, le cœur du projet qui permet que l'accord d'entreprise remplace la loi ou la convention collective, même s'il est moins favorable, demeure.

La mobilisation paie. Il faut donc l'amplifier !

Le 14 juin est une étape déterminante du mouvement : ce jour-là, fermons les écoles.

Page 2 et 3 : affiche pour la salle des maîtres

Avant le 14 juin : participez toutes et tous à la votation citoyenne

Page 4 : Bulletin de vote

Sommaire : p.1 : Tout-tes en grève Mardi 14 juin.

p.2 et p.3 : Pourquoi la casse du code du travail concerne aussi les enseignants ? p.4 : Votation citoyenne.

Directrice de la publication : R.SCHNEIDER - N° C.P. : 0620 S 07500 - Prix du N° : 2 € - Imprimerie Spéciale du SNUipp-FSU 93 - Bourse Départementale du Travail, 1 pl. de la Libération, 93016 Bobigny cedex, Tél. : 01.48.96.36.11., Fax : 01.48.96.36.80, Email : snu93@snuipp.fr - <http://93.snuipp.fr>. Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU Seine Saint Denis. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU.

Tou-tes EN GREVE - Mardi 14 juin

Manifestation nationale à Paris

Pourquoi la casse du Code du Travail concerne aussi les Enseignants ?

Pour la fonction publique, les reculs sociaux portés par le projet de loi Travail auraient des conséquences à très court terme sur les garanties collectives et les droits des agents publics.

La fin des droits et garanties collectifs ?

L'inversion de la hiérarchie des normes est au cœur du projet de loi Travail qui permettra, s'il n'est pas retiré, de déroger au droit du travail inscrit dans la loi, par un accord de branche ou un accord d'entreprise.

Nombre de règles inscrites dans les statuts de la fonction publique sont la transposition de dispositions du code du travail. La loi de juillet 2010 sur le « dialogue social » dans la fonction publique prévoit que les accords locaux visent à transposer les accords validés au niveau national et ne peuvent qu'en améliorer les dispositions. En cas d'inversion de la hiérarchie des normes, les accords locaux dans la fonction publique mettraient un terme à l'égalité de traitement des agents entre eux.

Le dossier des retraites nous a appris que toute régression dans le privé est ensuite étendue dans le public.

Quels services publics pour notre pays ?

Faire primer les accords locaux dans la fonction publique conduirait à fragiliser considérablement l'égalité de traitement des citoyens dans l'accès aux services publics.

Au contraire, les services publics doivent être renforcés, car ils sont un levier essentiel pour lutter contre les inégalités sociales et économiques.

Quel avenir pour la jeunesse ?

Nous nous engageons dans les mobilisations parce que le débat sur le travail doit reprendre non pas sur la limitation des droits des salariés, mais sur la construction de droits nouveaux : faciliter l'offre de formation, améliorer les conditions de travail, prévenir la santé au travail pour faire face à la situation économique et sociale et au chômage.

En tant qu'enseignant, nous refusons que les jeunes que nous formons aient devant eux une société d'insécurité sociale généralisée.

Les enseignants ont toutes les raisons de se mobiliser contre la Loi Travail aux côtés des salarié-e-s du privé, contre un recul social généralisé !

SIMPLIFICATION DU CODE DU TRAVAIL



*Pour préparer la grève du mardi 14 juin 2016,
sur le site du SNUipp-FSU 93 :*

- tous les communiqués de l'intersyndicale nationale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL
- lettre aux parents d'élèves et déclaration d'intention de grève
- lieu et heure de la manifestation.
- bulletin pour la votation citoyenne.

<http://www.snuipp.fr/93>

*Avant le 14 juin :
participez toutes et tous à la votation citoyenne !*

A l'appel de la CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL, maintenons la pression, rejoignons le mouvement !

Depuis plus de deux mois, des salariés de différents secteurs font grève et manifestent contre la Loi Travail.

La grève et la manifestation du jeudi 26 mai ont été massives. Des secteurs stratégiques (raffineries, énergies, transports) entrent ou vont entrer en grève reconductible.

Les grévistes ne sont pas des «preneurs d'otages», ils se battent contre une loi qui va précariser le monde du travail dans son ensemble, les parents de nos élèves, nos élèves futurs salariés, et à terme la fonction publique.

Les postiers, les raffineurs, les cheminots et les autres montrent la voie. Rejoignons-les pour additionner nos forces.

La mobilisation en cours se traduira par différentes journées d'action qui ponctueront les premières semaines du mois de juin. Le SNUipp-FSU 93 a déposé un préavis de grève couvrant toute la période jusqu'à l'été, pour les collègues qui souhaiteront participer à différents rendez-vous de cette mobilisation.

Le 14 juin est une étape déterminante pour gagner contre ce projet de loi.

Préparons dès à présent la journée du mardi 14 juin 2016 afin que la grève soit la plus massive possible dans notre secteur !

Votation citoyenne

Face au déni de démocratie du gouvernement avec l'utilisation du 49-3, les organisations syndicales et de jeunesse, mobilisées depuis presque 3 mois décident d'une VOTATION CITOYENNE dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude.

La votation citoyenne organisée par les 7 organisations syndicales doit permettre à tous les salarié-e-s, jeunes, privé-e-es d'emplois, retraité-e-s et citoyen-ne-s de s'engager dans la mobilisation.

PARTICIPEZ-Y DES MAINTENANT et AVANT le 14 juin EN ENVOYANT LE BULLETIN DE VOTE à :

SNUipp-FSU 93 - Bourse départementale du travail - 1 Place de la libération - 93016 Bobigny cedex

Un bulletin par collègue : une participation massive sera un signe fort avant la grève nationale interprofessionnelle du 14 juin !



CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES, UNEF, UNL, FIDL

Nom, prénom : _____

Salarié-e du public

Salarié-e du privé

Etudiant-e/lycéen-ne

Retraité-e

Privé-e d'emploi

Lieu de travail ou d'étude : _____

Retrait du projet de loi travail : Pour Contre

Faut-il aujourd'hui des droits nouveaux pour les salarié-e-s, jeunes, privé-e-s d'emplois et retraité-e-s : Oui Non

Signature :

Commentaires :